

BULLETIN d'INFORMATION numéro 10 –13 décembre 2018 morceaux choisis autour de l'Islam Politique, d'ici et d'ailleurs

« Dans l'histoire, tous les échecs peuvent être expliqués par deux mots : *trop tard* » Douglas Mac Arthur



La République En Miettes ?

En janvier 2017, le **Comité Energie Verte** - un comité officiel réunissant des économistes, des scientifiques, des élus et des représentants de tous les corps intermédiaires, piloté par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire - publiait l'avis suivant :

Avis du 10 janvier 2017

« Les membres du Comité Energie Verte rappellent que la LTECV dispose à son article 1er que la hausse de la composante carbone dans les énergies doit être compensée, à due concurrence, par un allègement de la fiscalité pesant sur d'autres produits, travaux ou revenus et qu'ils demeurent attachés à l'application de cette disposition prévue par la loi. Enfin, ils insistent sur la nécessité, pour l'acceptabilité de cet impôt, qu'il soit compris de l'ensemble des contribuables qui le supportent (ménages et entreprises).

En dépit des controverses sur les choix précis d'utilisation des recettes, deux éléments de cadrage jugés incontournables sont pointés : il est nécessaire de prévoir des compensations pour certains ménages et certaines entreprises ; et le dispositif mis en place ne doit pas entraîner de transferts importants entre ménages et entreprises, d'autant que la fiscalité indirecte pesant sur les ménages est déjà élevée. Plus généralement, il convient d'examiner soigneusement les transferts induits et leurs conséquences, y compris au sein des entreprises. »

Dans le jargon technocratique qui est d'usage, l'avis était clair : **attention, danger, on ne plaisante pas avec un alourdissement de la taxe carbone**. Mais les Mozart de la Finance et de la Communication qui dirigent Bercy et la France en ont décidé autrement. La France doit désormais payer cette funeste erreur : le gouvernement doit courir en zig-zag pour tenter d'éteindre les feux de la colère, ce qui sera très coûteux pour la société, l'économie et les finances publiques. Les dirigeants étaient pourtant prévenus, de longue date, par leurs propres services, et auraient dû être alertés par la mobilisation populaire qui s'était déjà organisée contre la taxation des carburants à partir du début novembre.

Toutes proportions gardées bien entendu, un schéma semblable se dessine autour de la remise en cause de la laïcité et de la **Révision de la Loi de 1905**. Dès que les fuites sur l'avant-projet de Loi ont été publiées par le quotidien *l'Opinion* du 3 novembre, les organisations de défense de la laïcité ont multiplié les avertissements.

« **Les Organisations laïques soussignées, réunies le jeudi 22 novembre 2018 à Paris, mettent en garde contre toute modification de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, quelles qu'en soient les voies. Cette loi est un pilier fondamental de la République. Pour assurer à chaque citoyen la liberté de conscience, elle a instauré un juste équilibre entre la garantie du libre exercice des cultes et la neutralité confessionnelle de l'État. Les organisations signataires rappellent donc solennellement l'intangibilité des principes solidairement posés par la loi :**

▪ **Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.**

▪ **Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.**

Elles demandent, par-delà les débats inutiles que suscitent ces projets de révision, que soit déjà et complètement appliquée la loi. » signé : Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme, Solidarité laïque, etc....

Patrick Kessel, président d'honneur du Comité Laïcité République, le 1er décembre 2018 : « La volonté affichée du président Macron de concilier les contraires trouve ses limites lorsqu'il s'agit de laïcité. Le discours des Bernardins exprimant la volonté de « restaurer le lien abîmé entre l'Église et la République » avait suscité l'inquiétude des défenseurs de la laïcité. Le projet de révision de la loi de séparation, s'il devait se confirmer, contribuerait à abîmer le lien entre la République et la laïcité. L'actualité immédiate témoigne de la gravité de la rupture sociale et culturelle et de la nécessité de promouvoir la République laïque et sociale. Il est temps que ceux pour qui ces mots font sens se retrouvent pour défendre et promouvoir une laïcité sans qualificatif qui s'applique à toutes les religions. **Une laïcité universaliste, clé de voûte de la République, porteuse d'une Fraternité qui fait cruellement défaut à notre époque. »**

Mais tout ceci ne semble pas émouvoir Monsieur Castaner, qui doit se prendre pour un expert des questions religieuses, après ses prouesses en matière de maintien de l'ordre. En effet, au lendemain des dernières émeutes, **il s'est rendu le 9 décembre à l'Institut du Monde Arabe** pour conclure le Congrès des musulmans de France organisé par le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) ; celui-ci est présidé depuis juillet 2017 par *Ahmed Ogras*, un Franco-Turc qui est tout à la fois le gendre du fondateur de la confédération islamique *Milli Görüs* (le pendant turc des Frères Musulmans) et le représentant de la DITIB, Directorate des affaires religieuses sous l'autorité directe du Président Erdogan.

Notre Ministre de l'Intérieur se voit peut-être - comme nous l'avons démontré dans notre Bulletin numéro 8 – comme un spécialiste de l'islam et il reçoit probablement des instructions que nous ignorons. Ses services lui ont probablement montré les déclarations du président Erdogan le 8 décembre, où il se permet de donner des leçons à la France en matière de Droits Humains :

« *Le désordre règne dans les rues de nombreux pays européens, à commencer par Paris. Les télévisions, les journaux regorgent d'images de voitures qui brûlent, de commerces pillés, de la riposte des plus violentes de la police contre les manifestants* », « *La Turquie est à la fois contre les scènes de chaos provoquées par les manifestants et contre la violence disproportionnée qui leur est opposée* », a poursuivi le chef de l'Etat turc lors d'un discours à Istanbul, ajoutant qu'il suivait la situation « avec préoccupation ». « *Ah ! Voyez un peu ce que font les policiers de ceux qui critiquaient nos policiers* », a raillé le président Erdogan, jugeant que l'Europe avait « échoué sur les plans de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés ». Il semble que que le Président Erdogan soit de plus en plus hardi dans l'ingérence, probablement parce qu'il estime être en position de force. Selon Didier Leschi, haut fonctionnaire qui fut Chef du bureau central des cultes au Ministère de l'Intérieur « *Les Turcs construisent une nouvelle diplomatie, où le religieux est utilisé comme moyen de pression à l'intérieur des Etats. **L'islam est devenu vecteur d'influence diplomatique*** ».

Depuis plusieurs mois, les signaux envoyés par le gouvernement français aux Frères Musulmans et à leurs alliés turcs sont sans ambiguïté : les relations sont excellentes, et comme l'a dit Christophe Castaner dans son discours du 9 décembre au Congrès « *Un moment important alors que nous avons à poursuivre ensemble vers un seul objectif : un Islam qui ait toute sa place en France, ancré dans les valeurs de la République* » (sic). L'idée que le Ministre de l'Intérieur « *poursuive vers* » le même objectif que le congrès d'une communauté religieuse est rigoureusement contraire à la loi de 1905, **dont l'anniversaire était précisément le 9 décembre**. L'objectif d'ancrer une communauté religieuse « *dans les valeurs de la République* » n'a guère de sens, car tous les citoyens, quelle que soient leurs croyances, doivent l'être. Mais il se trouve que le CFCM s'est toujours opposé à une charte de laïcité qui serait signée par tous les responsables des lieux de culte (liberté de croire ou ne pas croire, égalité hommes-femmes et fraternité avec tous les autres citoyens) ; et cet ancrage est précisément menacé en permanence par l'action des islamistes qui dominent le CFCM. En résumé, on semble s'orienter vers **une Révision de la loi de 1905**. Comme le déclare Anouar Kbibeche, vice-président du CFCM « *la loi de 1905 n'est pas parole d'Evangile, ni de Coran* » car pour les Frères Musulmans et leurs alliés, les valeurs et les lois de la République sont relatives alors que leurs visions des textes sacrés, elles, restent toujours immuables et intouchables...

A la manœuvre, *Hakim El Karoui*, intellectuel multicarte brillant qui n'a aucune fonction officielle dans la République, mais qui dispose de fauteuils dans tous les clubs de l'élite (et notamment à l'Institut Montaigne) et possède un carnet d'adresse volumineux. Son expérience des Fusions-Acquisitions acquise chez *Rothschild & Cie* lui est très précieuse pour jouer un rôle d'intermédiaire entre les puissants. Longtemps proche du Qatar, il s'est tourné quelque temps vers l'Arabie Séoudite, plaidant la cause du prince Mohamed Ben Salman auprès des autorités françaises. Mais les déboires de MBS l'ont fait revenir vers les Frères : il plaide désormais pour un compromis avec la galaxie frériste, rassemblée autour de l'imam de Bordeaux *Tareq Oubrou*, proche d'Alain Juppé car celle-ci dispose de nombreux relais auprès des dirigeants français, elle a fait alliance avec le régime turc et elle est la mieux organisée.

Les spécialistes de la mouvance frériste, et notamment *Mohamed Louizi*, ont relevé leur niveau d'alerte et nous préviennent : **l'opération de Fusion-Acquisition vient d'être lancée**, en pleine crise des Gilets Jaunes. Monsieur Castaner, nouveau Réviseur (ou Revisor ?) a l'intention de déposer **son Projet en janvier 2019 à l'Assemblée Nationale**. Selon sa déclaration du 9 décembre « *notre volonté est de conforter la loi de 1905 dans le monde de 2018* ». Avec une formule illustrant la rhétorique du balancement qui est désormais la marque d'une *pensée macroniste complexe* : « *Il ne s'agit pas pour l'État d'écrire les réponses aux enjeux de l'organisation du culte musulman, qui relèvent entièrement de la responsabilité de ses fidèles, mais je réfute l'idée que l'État doive s'en désintéresser* » Il semble surtout que l'Etat ait chargé Hakim El Karoui de négocier un *deal*, comme il est d'usage pour une Fusion-Acquisition. Le Monde a ainsi offert le 5 décembre une tribune libre à Hakim El Karoui, ses soutiens et ses Frères, vite relayée par le site frériste Saphir News qui annonce la mise en place de l'Association Musulmane pour l'Islam de France (AMIF). L'AMIF comportera quatre commissions : «Collecte et économie», «Théologie et formation des imams», «Soutien et services aux mosquées» et «L'Islam dans la Cité». Les Frères musulmans, qui ont lu Gramsci - et qui savent donc que le combat idéologique est la clef des victoires - se sont réservé le contrôle de la deuxième commission, avec un quatuor de qualité : *Tareq Oubrou, Abdelhaq Nabaoui, Mohamed Bajrafil et Abdelghani Benali*. Ils contrôlent également bien la dernière commission. A présent, l'objectif principal est de s'assurer du nerf de la guerre - l'argent - afin de moins dépendre des financements étrangers, trop voyants.

Après réflexion, le projet initial de *taxe halal* pour financer le culte musulman semble abandonné : les juristes ont probablement conseillé à Hakim El Karoui d'éviter les protestations des musulmans républicains ou de risquer la censure du Conseil Constitutionnel. Il fallait donc trouver des *douceurs financières* pour améliorer l'ordinaire des mosquées. C'est l'objet de plusieurs mesures qui figurent dans l'Avant-Projet de Révision.

La Révision veut d'abord remédier au contournement actuel de la loi de 1905, non pas en y mettant fin, mais en révisant la loi. En effet les 4 000 associations *cultuelles* conformes à la loi de 1905 (c'est à dire bien contrôlée) sont essentiellement protestantes (3000), juives (400) ou catholiques (quelques centaines), mais les 2500 lieux de cultes musulmans français échappent à cette loi : les mosquées sont gérées par des associations loi 1901, à visée *culturelle*, qui ne sont pratiquement pas contrôlées. Les associations *cultuelles* (conformes à la loi de 1905) présentent plusieurs avantages financiers : elles peuvent notamment recevoir des dons et legs exonérés des droits de mutation et sont exonérées de taxes foncières ; mais à partir d'un plafond de 150.000 euros de recettes, la loi impose le contrôle d'un commissaire aux comptes et des frais liés à cette mission. La Révision voudrait créer un nouveau label « *qualité cultuelle* » qui pourrait être décerné aux associations 1901. Pour jouir de ce label, et de ses avantages, ces associations devraient accomplir, auprès du Préfet, une « *démarche obligatoire et préalable* » de reconnaissance de son statut confessionnel pour une durée renouvelable de cinq ans. Ces associations devraient montrer qu'elles ne « *portent pas atteinte à l'ordre public* » et « *ne mènent ni ne prônent des activités contraires aux droits et libertés garantis par la Constitution* » - ce qui est bien la moindre des choses, et qui n'engage à rien....

La Révision apporterait également quelques nouveaux avantages aux associations cultuelles ainsi généreusement élargies : elles pourraient posséder et exploiter des logements ou des commerces comme n'importe quelle société privée ; ou plutôt elles disposeraient de nouveaux avantages par rapport au secteur privé, grâce à leur régime d'exemption d'impôts. Et comme l'article 19 de la Loi de 1905 permet aux associations cultuelles de « *verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres associations constituées pour le même objet* », on imagine les circulations d'argent opaque que cette Révision permettrait de multiplier. **Cette Révision est bien cohérente avec l'Islam de Marché qui est désormais prôné par l'aile moderniste des Frères Musulmans.**

La majorité de nos concitoyens musulmans n'ont pas besoin d'une Révision de la loi de 1905 pour faire leurs prières, se rendre librement à leur mosquée, et changer de religion s'ils le souhaitent. Par contre, les mouvements islamistes qui travaillent à la mise en place d'une contre-société fondée sur leur vision du Coran et des hadiths se moquent de la République, surtout lorsque elle baisse la garde devant leur offensive. **Si l'article 26 de la loi de 1905 était respecté**, il n'y aurait « *aucune réunion politique dans des locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte* ». Si la loi était appliquée strictement sur les financements opaques ou les prédications belliqueuses, le rapport de force changerait. Si nous avons abandonné des territoires aux islamistes en subventionnant les associations qu'ils contrôlent, s'il faut des mois ou des années pour fermer une mosquée dangereuse ou expulser des prédicateurs délirants, la loi de 1905 n'y est pour rien. La lâcheté de nos dirigeants, en revanche, y est pour beaucoup et **cette Révision de Loi de 1905 serait une lâcheté de plus**. S'il y a une réforme à mener, ce n'est pas la réforme de la laïcité, **c'est la réforme de l'Islam, qui est submergé par la vague islamiste**.

Bien entendu, nous interviendrons auprès des députés et des sénateurs du Loiret pour qu'ils s'opposent à cette Révision ; mais nous n'avons, jusqu'à présent, reçu aucune preuve de leur volonté de combattre l'islamisme et de défendre la laïcité. Et cet étrange fin d'année 2018, où le désarroi gagne beaucoup de nos concitoyens qui cherchent à sortir de l'impasse politique actuelle fait penser à un dialogue de Lewis Carroll dans « *Alice aux pays des merveilles* » :

- - *Voudriez-vous me dire, s'il vous plaît, par où je dois m'en aller d'ici ?*
- *Cela dépend beaucoup de l'endroit où tu veux aller.*
- *Peu importe l'endroit...*
- *En ce cas, peu importe la route que tu prendras.*
- ... *pourvu que j'arrive quelque part* », ajouta Alice en guise d'explication.
- *Oh, tu ne manqueras pas d'arriver quelque part, si tu es assez longtemps En Marche.*

*

L'attentat de Strasbourg du 11 décembre va-t-il faire réfléchir nos dirigeants, et les inciter à affronter véritablement l'islam politique et son ambition de conquête ? **La peste brune est là**, et non dans les fantasmes de certains. Et la stratégie de victimisation islamiste continue : le titre de *Saphir News* au lendemain de l'attentat était « **Attaque de Strasbourg : un fidèle d'une mosquée locale parmi les victimes** ».... Selon l'islamologue Gilles Kepel « *le salafisme est l'arrière plan culturel du djihadisme* ». Selon l'avocat Thibault de Montbrial « *Il faut oser dire que le salafisme est l'antichambre du terrorisme. Il faut aller beaucoup plus loin et être beaucoup plus intransigeant avec les gens qui ne sont pas dans la violence mais qui sont dans l'antichambre de cette violence* » et « *la lutte contre le terrorisme islamiste est indissociable de celle contre les associations islamistes. Leur objectif est identique.* ». La ville de Strasbourg était particulièrement exposée : une fête de Noël considérée comme impie par les islamistes, une densité de fichiers S très importante dans le Bas-Rhin, des départs vers la Syrie de familles et de bandes entières des quartiers «sensibles» de la Métropole. Combien faudra-t-il de morts, de commentaires, d'éditions spéciales et d'analyses savantes pour que nos dirigeants **traitent le mal radical à sa racine, au lieu de multiplier les accomodements, les belles paroles.... et (en même temps) multiplier les fichés S ?**

Dans les médias, la stratégie du déni s'affaiblit peu à peu ; mais elle a encore de beaux restes, comme en témoigne ce dialogue récent entre *Elisabeth Levy*, du mensuel *Causeur* et l'un des journalistes du *Monde* qui vient de publier « *Inch Allah* », un tableau saisissant de la progression islamiste en Seine-Saint Denis :

« *Causeur - Sur France Inter, vous avez expliqué ne pas avoir traité le djihadisme, parce qu'il ne serait pas lié à l'islamisation. Le sécessionnisme, culturel, géographique ou physique, n'est-il pas le terreau du terrorisme ?*

Fabrice Lhomme - Nous évoquons quand même ce phénomène, notamment avec l'histoire de la famille Roy dont le fils, converti, est mort en Syrie dans les rangs de Daech. Mais il est vrai que nous n'avons pas voulu aller sur ce sujet, **car le risque d'amalgame est trop fort** : je ne crois pas que toutes les personnes qui ont la volonté d'imposer un islam rigoriste dans le débat public soient des terroristes potentiels, et heureusement ! »

La crainte (panique) de l'amalgame, au prix de toutes les contorsions intellectuelles, est bien la plus brillante victoire du terrorisme islamiste...

Au mois de décembre 2018, nous avons envoyé une note de synthèse aux dirigeants de la ville d'Orléans qui fait le point de nos informations sur la progression frériste dans notre Métropole. **Cette note se conclue ainsi :**

« Depuis les travaux de l'Institut Montaigne, ceux des islamologues reconnus et l'ouvrage récent de deux journalistes du Monde, le déni de la réalité s'est affaibli : les mouvements islamistes sont bien actifs et en nette progression en France. Nous ne pouvons croire que le Maire d'Orléans, ses adjoints et ses conseillers ignorent la nature et la stratégie de ces mouvements. Les élus ont d'ailleurs été alertés, dossiers en main par les associations laïques comme VRO45. La question qui se pose est de savoir pourquoi la Mairie d'Orléans continue de promouvoir et de financer les forces politiques qui organisent peu à peu la sécession des esprits et des territoires. **Deux hypothèses semblent envisageables.**

La première est que le soutien aux associations islamistes servirait à acheter la paix sociale dans les quartiers de relégation afin d'y limiter la délinquance et les trafics – et aussi l'attrait du terrorisme djihadiste, avec pour conséquence **l'organisation de la partition ethno-culturelle** : l'Argonne et la Source vivraient ainsi en paix sous la férule des frères musulmans.

La seconde est qu'il y aurait **une sorte d'alliance politique entre des forces « progressistes » et des forces islamistes** en vue des prochaines échéances électorales. Le partenariat d'une association clairement islamiste avec LREM Orléans, la tolérance de la Mairie d'Orléans face à la progression de l'islamisme, pourraient indiquer que cette dernière hypothèse est la plus probable.

Les citoyens de la Métropole ne partagent pas tous - pour l'instant - ces analyses, mais ils ne sont pas aveugles. Ils voient tous les jours la progression de l'islamisme dans l'espace public : la multiplication du nombre de femmes et de jeunes filles voilées, le développement des commerces halal, et l'augmentation des atteintes à la laïcité dans les services publics, le milieu scolaire et le monde du travail. A l'avenir, les citoyens **choisiront des responsables politiques qui ne se soumettront pas, qui mettront en valeur les musulmans républicains et non les islamistes** et qui auront la volonté et le courage de mener un combat politique et culturel pour défendre contre l'islamisme une certaine façon de vivre, de penser et de faire société. **Il est bien tard, mais il n'est pas trop tard.** »

*

Depuis la création de notre association en avril 2018, ce Bulletin d'Information est le dixième et il clôture l'année ; pour bien débuter l'année 2019, nous organisons une nouvelle **Rencontre-Débat** :

le samedi 19 janvier 2019 à 15 heures

avec **YVES MAMOU**, autour de son ouvrage
« Le Grand abandon. Les élites françaises et l'islamisme »
éd. L'Artilleur – octobre 2018

Yves Mamou montre que les élites françaises se sont désintéressé de l'immigration, et ont fermé les yeux sur l'islamisation du pays : les élites politiques, judiciaires, économiques, médiatiques et intellectuelles ont laissé notre pays se transformer en un territoire de *libre circulation*, au riche que se perdre une identité, une culture et une nation. Yves Mamou est un ancien journaliste du Monde. Il a également collaboré au Canard Enchaîné, à Libération et à La Tribune. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont : *Une machine de pouvoir, la Direction du Trésor* (1988) - *Hezbollah, dernier acte* (2013).

Retenez bien cette date, et parlez-en autour de vous